



cress

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et Solidaire
Bourgogne-Franche-Comté



PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE · 2024

Avec le soutien de





Introduction

Cette cinquième édition du Panorama régional de l'ESS synthétise les **principales informations statistiques disponibles concernant l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté.**

Réalisé par l'Observatoire régional de l'ESS, mission portée par la CRESS Bourgogne-franche-Comté, il présente plusieurs indicateurs-clés sur le territoire de la région : chiffres-clés, données par secteur d'activité, données sur l'emploi, données territoriales et conjoncture.



L'ESS : un mode d'entreprendre reconnu et défini par la loi

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative «d'un mode d'entreprendre différent» générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

L'ESS est un «mode d'entreprendre et de développement économique» présent dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par les principes de fonctionnement que partagent ces entreprises :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- Une gouvernance démocratique,
- Une gestion conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées,
 - En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du boni de liquidation est redistribué à une autre entreprise de l'ESS.

La loi rassemble les acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS cités ci-dessus.



Publication de l'Observatoire régional de l'ESS • Novembre 2024

Directeur de publication : François Baulard • Traitements statistiques et cartographiques,
 Rédaction : Marc Figard
 Conception graphique : Océane Albéri-Comparet

Retrouvez les publications de l'ORESS en téléchargement sur www.ess-bfc.org



Édito

Que vous soyez acteur de l'ESS, partenaire public de la CRESS tel que les services de l'Etat ou les collectivités territoriales, ou simple citoyen sensibilisé à l'ESS, je souhaite que les informations contenues dans ce panorama puissent vous apporter un éclairage concernant la réalité de l'ESS dans notre région. Vous constaterez que nos entreprises de l'ESS constituent un modèle à même d'apporter des solutions durables au cœur des transitions écologiques, démocratiques et sociales par leur mode de fonctionnement, et les activités fortement implantées dans de multiples secteurs d'activité.

Dans ce panorama, vous trouverez également une partie traitant de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS, fruit d'un partenariat entre la CRESS et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté, ainsi que d'une partie présentant quelques indicateurs concernant la mixité femmes-hommes dans l'ESS, afin de pouvoir positionner l'ESS régionale par rapport à ces enjeux. La dernière partie apporte une approche territoriale.

La CRESS se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires qui vous seraient utiles.

Bonne à lecture à toutes et tous,
 Tatiana Desmarest, Présidente de la CRESS
 Bourgogne-Franche-Comté



Sommaire

I. Etat des lieux régional de l'ESS

1. Chiffres cléspage 4
2. Modes d'entreprendre.....page 4
3. Familles de l'ESS.....page 5
4. Taille des établissements.....page 6
5. Secteurs d'activité.....page 7
6. Conditions d'emploi.....page 9
7. Mixité femmes / hommes dans l'ESS
8. Conjoncture de l'ESS en BFC.....page 10

II. L'ESS dans les territoires

1. Chiffres clés par département.....page 10
2. Chiffres clés pour les plus grandes agglomérations..... page 11
3. Cartographie par zone d'emploi.....page 12
4. Zoom sur l'économie de proximité.....page 12



I. État des lieux régional de l'ESS



1. Chiffres clés dans l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté

Source : Insee FLORES, données au 31/12/2021



114 096*
saliariés



88 397
équivalents temps plein

12,1%
de l'ensemble de l'économie

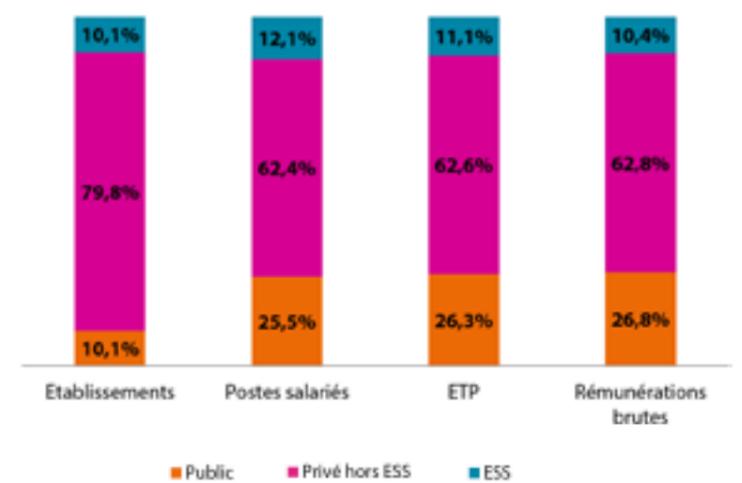
9 305
établissements
employeurs

Près de
2,8 MILLIARDS D'€
de rémunérations brutes (hors cotisations patronales)

*Depuis le millésime 2020 de FLORES, tous les postes salariés sont comptabilisés par l'Insee, et plus seulement les postes non annexes, c'est-à-dire qui dépassent un certain seuil en termes de temps de travail et/ou de rémunération. La comparaison directe n'est donc pas à faire avec les années antérieures.

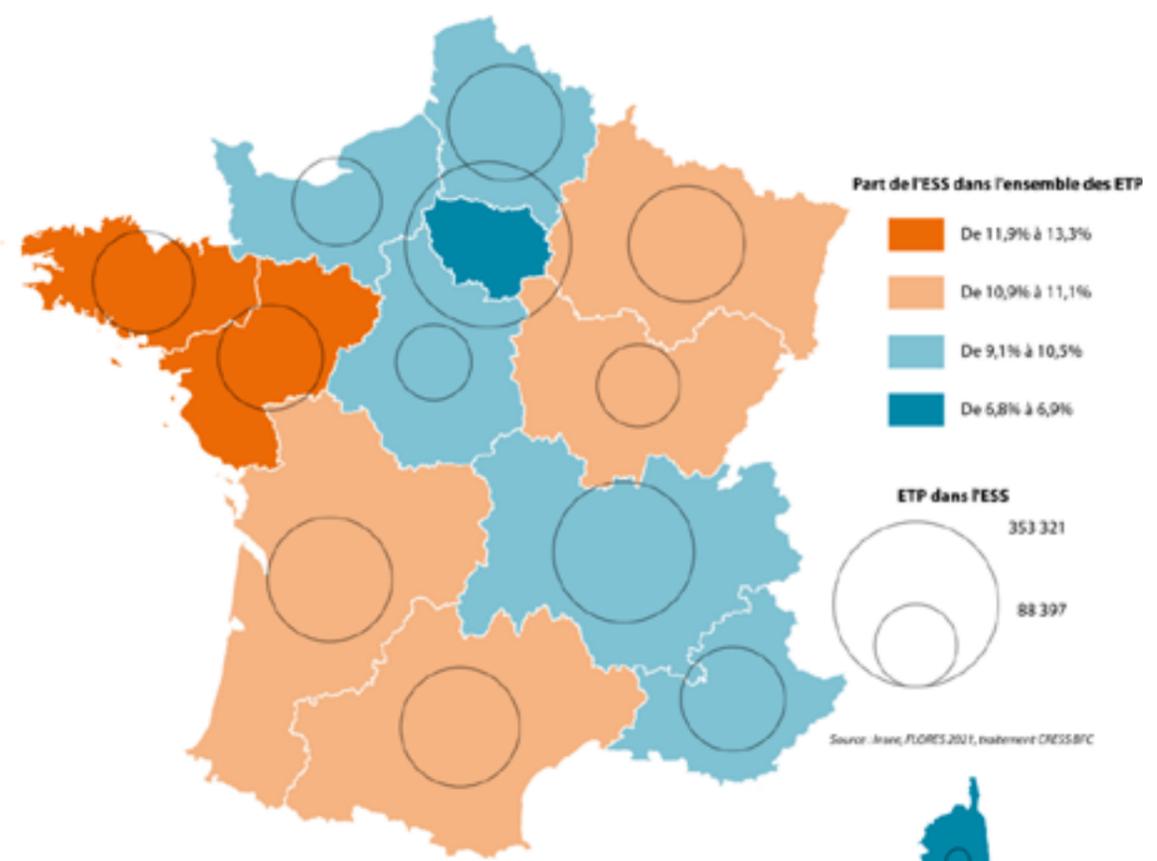
2. Répartition par mode d'entreprendre

	Etablissements	Effectifs	ETP	Rémunérations brutes
ESS	10,1%	12,1%	11,1%	10,4%
Privé Hors ESS	79,8%	62,4%	62,6%	62,8%
Public	10,1%	25,5%	26,3%	26,8%



L'ESS représente **12,1%** des postes salariés, mais un peu moins en termes d'ETP ou de rémunération brute, les conditions d'emploi dans l'ESS étant marquées pour une part par des secteurs d'activité à plus forte proportion de temps partiels, par rapport aux sphères publique et privée hors ESS.

Cependant, l'ESS représentant 12% des postes salariés mais seulement 10% des établissements, contre respectivement 62% et 79% pour le privé hors ESS, la taille moyenne des établissements employeurs de l'ESS est supérieure à celle du secteur privé hors ESS.



Avec 11,1% de ses ETP dans l'ESS, la Bourgogne-Franche-Comté gagne une place par rapport aux années précédentes et se classe en quatrième position des régions de France métropolitaine pour le poids de l'ESS dans son activité économique, derrière trois régions de l'Ouest, à savoir la Bretagne (13,3%), Pays de la Loire (11,9%) et Nouvelle Aquitaine (11,1%). Toutefois, il s'agit davantage du positionnement relatif par rapport à l'économie privée hors ESS qu'un réel développement.

La Bourgogne-Franche-Comté fait partie, avec la région Grand-Est, des deux régions de l'Est et du Nord de la France métropolitaine où l'ESS pèse le poids le plus fort dans l'économie.

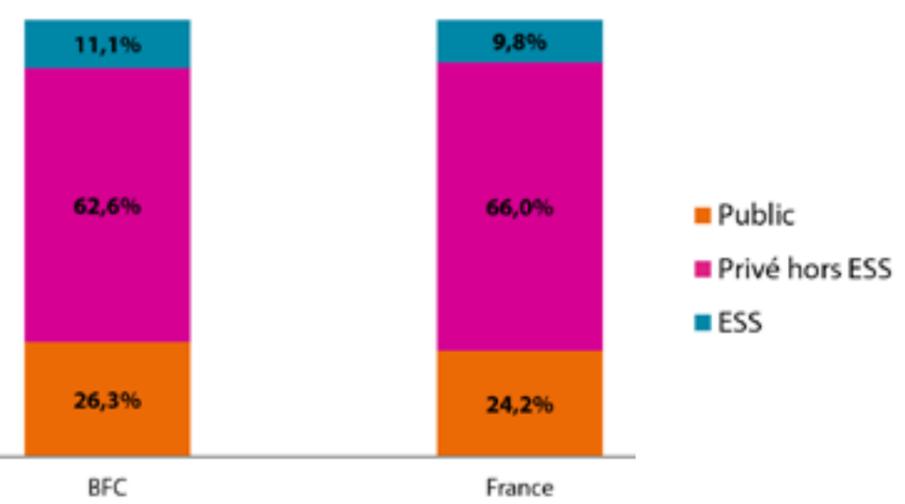
3. Répartition de l'ESS par famille

	Associations	Coopératives	Fondations	Mutuelles
Établissements	80%	14,6%	0,5%	5%
Effectifs	76,8%	14%	2%	7,3%
ETP	74%	16%	2,1%	8%
Rémunérations brutes	67,7%	21,8%	2,3%	8,3%

Le tissu associatif représente la grande majorité de l'ESS régionale, que ce soit en termes d'établissements, d'emplois ou d'activité.

Cependant, le poids des coopératives est très fort en termes de rémunération par rapport aux postes salariés. Cela est dû aux spécificités des secteurs d'activités de certains statuts juridiques, notamment à la présence des coopératives agricoles, scop et des banques coopératives, secteurs marchands où les rémunérations sont supérieures au reste de l'ESS.

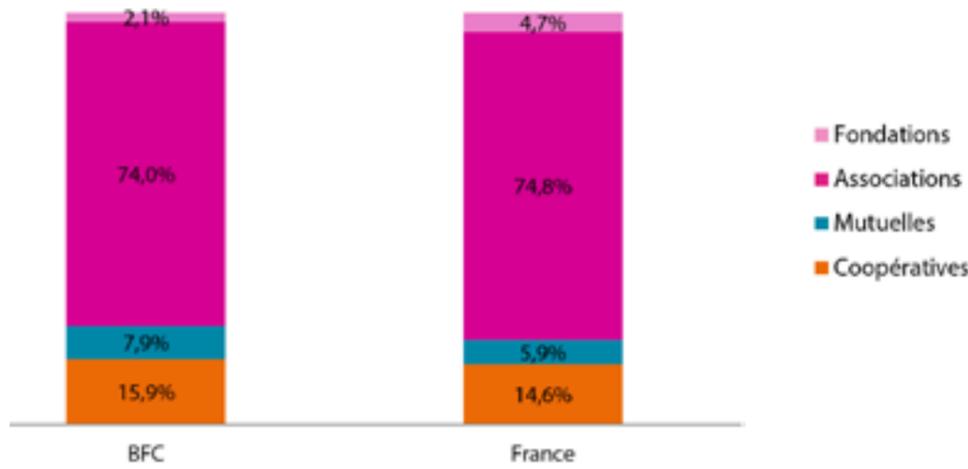
Répartition des ETP par mode d'entreprendre en BFC et en France



Le poids de l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté, mesuré ici en termes d'ETP donc d'activité réalisée, est supérieur de plus d'un point par rapport au niveau national.

C'est la sphère privée lucrative qui est sous-représentée dans l'économie régionale.

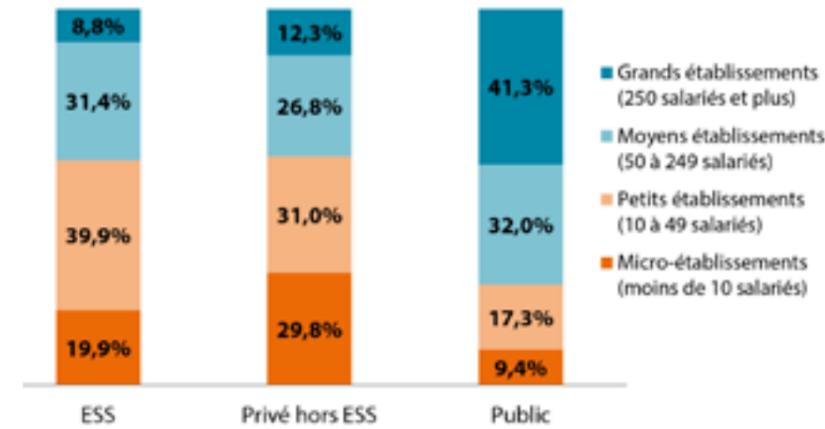
Répartition des ETP par famille en BFC et en France



Les familles coopérative et mutualiste sont surreprésentées dans l'ESS régionale par rapport au niveau national, en termes d'activité réalisée. Cela est dû à la présence d'acteurs historiques et bien implantés, comme les coopératives agricoles, les banques coopératives, et les mutuelles, ces dernières développant des services médico-sociaux multiples. En revanche, la famille des fondations est moins développée au niveau régional.

Répartition des ETP par taille d'entreprise selon le mode d'entreprendre

	ESS	Privé hors ESS	Public
Très petits établissements (moins de 10 salariés)	19,9%	29,8%	9,4%
Petits établissements (10 à 49 salariés)	39,9%	31,0%	17,3%
Moyens établissements (50 à 249 salariés)	31,4%	26,8%	32,0%
Grands établissements (250 salariés et plus)	8,8%	12,3%	41,3%

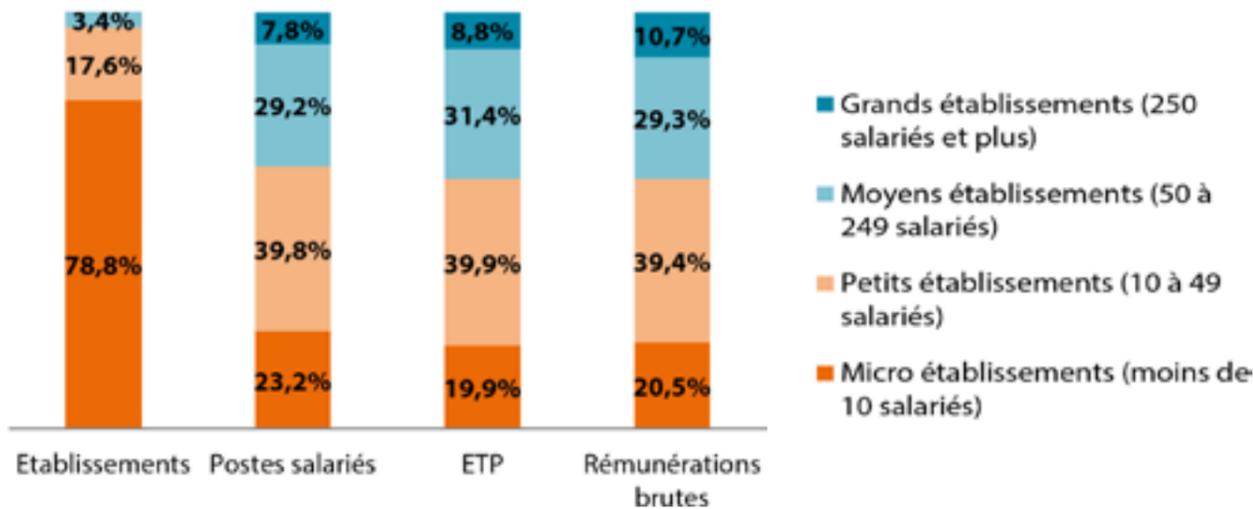


Contrairement aux idées reçues, l'activité salariée est moins souvent réalisée dans l'ESS par des très petits établissements (moins de 10 salariés) par rapport au reste de l'économie privée.

En revanche, les grands établissements (250 salariés et plus) sont légèrement sous-représentés dans l'ESS.

4. Répartition de l'ESS par taille d'établissement

	Etablissements	Effectifs	ETP	Rémunérations brutes
Très petits établissements (moins de 10 salariés)	78,8%	23,2%	19,9%	20,5%
Petits établissements (10 à 49 salariés)	17,6%	39,8%	39,9%	39,4%
Moyens établissements (50 à 249 salariés)	3,4%	29,2%	31,4%	29,3%
Grands établissements (250 salariés et plus)	0,2%	7,8%	8,8%	10,7%



Les établissements de l'ESS sont très majoritairement des très petits établissements (moins de 10 salariés), mais ces établissements ne représentent que 20% de l'activité réalisée dans l'ESS. Plus des deux tiers de l'activité sont réalisés par des petits et moyens établissements (10 à 249 salariés). Il faut également remarquer que les établissements de moyenne taille sont légèrement sous-représentés en termes de rémunération.

5. Répartition de l'ESS par secteur d'activités

	Etablissements	Effectifs	ETP	Rémunérations brutes
Agriculture	0,6%	0,8%	0,9%	0,9%
Industrie et construction	2,6%	3,5%	4,1%	4,2%
Commerce	2,9%	2,3%	2,6%	3,1%
Hébergement et restauration	2,0%	1,2%	1,0%	0,9%
Soutien aux entreprises	7,4%	7,6%	7,0%	6,3%
Activités financières et assurances	11,0%	10,3%	11,8%	17,3%
Santé humaine	3,3%	6,7%	7,2%	9,4%
Action sociale	19,0%	43,3%	43,2%	36,3%
<i>Dont accueil des jeunes enfants</i>	1,2%	0,9%	0,8%	0,7%
<i>Dont aide à domicile</i>	3,8%	8,4%	7,1%	5,5%
<i>Dont aide par le travail</i>	0,8%	6,7%	7,2%	3,8%
<i>Dont autres actions sociales</i>	7,0%	8,8%	8,4%	7,6%
<i>Dont hébergement médico-social et social</i>	6,2%	18,5%	19,7%	18,7%
Enseignement	6,7%	9,8%	9,6%	10,3%
Arts et spectacles	10,0%	2,0%	1,8%	1,8%
Sports et loisirs	13,8%	3,6%	2,4%	1,8%
Non classés	15,3%	6,0%	5,3%	4,7%
Services divers	0,6%	0,8%	0,9%	0,9%

Les activités sanitaires et sociales représentent un emploi sur deux dans l'ESS régionale, mais seulement un établissement sur quatre. A l'inverse, les activités culturelles, sportives représentent un établissement sur quatre mais seulement 5% de l'emploi d'ESS.

Il faut aussi noter le poids des activités financières et d'assurance dans les rémunérations brutes.



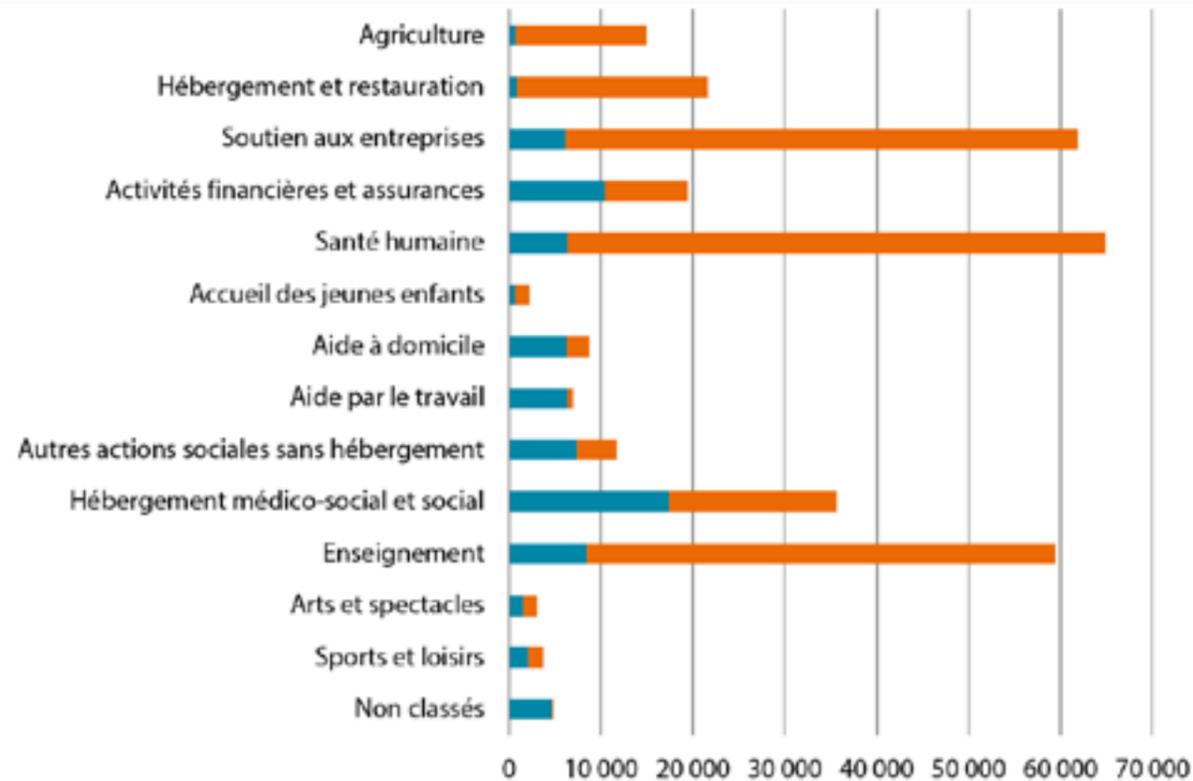
Répartition des ETP par secteur d'activités selon le mode d'entreprendre

	ESS	Ensemble Hors ESS	Part de l'ESS
Agriculture	827	14 061	5,6%
Industrie et construction	3 605	202 311	1,8%
Commerce	2 317	106 026	2,1%
Hébergement et restauration	921	20 670	4,3%
Soutien aux entreprises	6 176	55 666	10,0%
Activités financières et assurances	10 397	9 002	53,6%
Santé humaine	6 355	58 585	9,8%
Action sociale	38 215	27 149	58,5%
Dont accueil des jeunes enfants	729	1 461	33,3%
Dont aide à domicile	6 316	2 488	71,7%
Dont aide par le travail	6 356	605	91,3%
Dont autres actions sociales sans hébergement	7 412	4 292	63,3%
Dont hébergement médico-social et social	17 402	18 303	48,7%
Enseignement	8 467	51 002	14,2%
Arts et spectacles	1 565	1 565	50,0%
Sports et loisirs	2 114	1 613	56,7%
Non classés	4 664	143	97,0%
Services divers	2 775	160 752	1,7%
Ensemble	88 397	708 544	11,1%

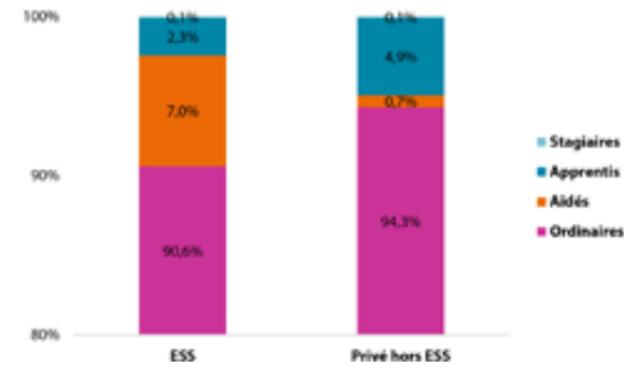
L'ESS est majoritaire dans la région, en termes d'ETP, dans les activités financières et d'assurance (importance du tissu de banques coopératives et de mutuelles), dans les activités d'action sociale comme l'aide à domicile, le travail adapté, et les autres formes d'action sociale sans hébergement, où est notamment comptabilisée une part de l'insertion par l'activité économique. Elle est également majoritaire dans les activités sportives.

En revanche, l'ESS n'est pas ou plus majoritaire dans l'hébergement médico-social (49%) et les activités culturelles (50%).

Il faut remarquer que la part des ETP ne représente pas toujours l'impact de l'ESS dans un secteur économique donné. Par exemple, le modèle de la coopération agricole peut soutenir parfois l'ensemble d'une filière, **avec près de 75% des agriculteurs membres d'une coopérative**, sans que l'activité soit principalement réalisée au sein de la coopérative.



6. Répartition des postes selon le type de contrat



La part des contrats aidés (hors CDDI) reste élevée dans l'ESS fin 2021 avec 7% des postes concernés.

L'apprentissage se développait rapidement dans l'ESS en 2021, même si la part des apprentis restait nettement plus faible que dans le privé hors ESS (2,3% des postes contre 4,9% pour le reste du privé).

La part des apprentis est plus importante dans les coopératives (3,4%) et dans les associations (2,2%) par rapport aux mutuelles (1,4%) et aux fondations (1%).

En termes de secteurs d'activités, les 1969 apprentis présents dans des associations en 2021 se répartissaient à 39% dans le secteur du sport et de l'animation, suivi par le secteur de l'action sociale (16%).

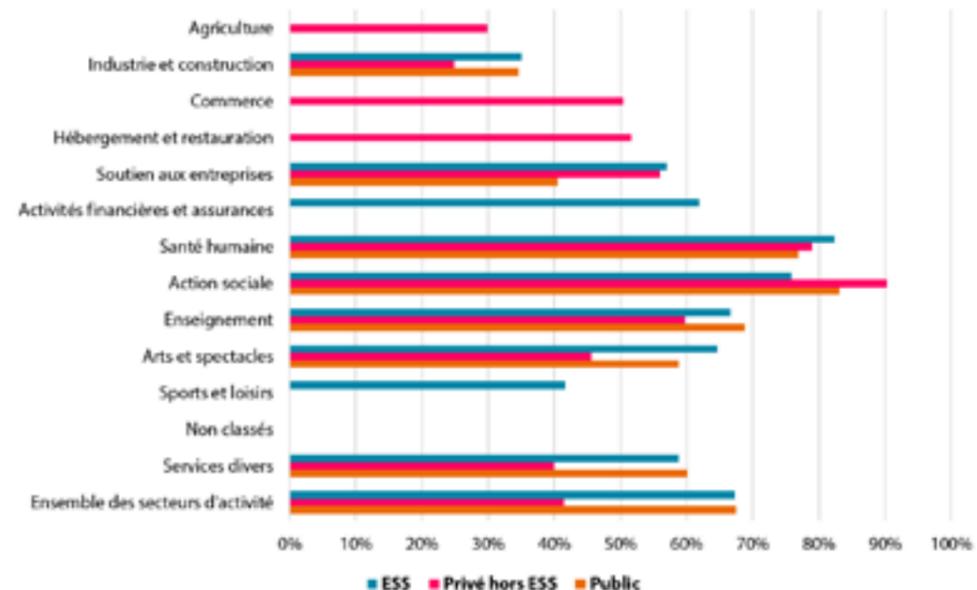
Quant aux 547 apprentis dans les coopératives, ils sont 51% dans le secteur bancaire, et 25% dans le secteur industrie et construction.



7. Part des postes occupés par des femmes selon le secteur d'activité et le mode d'entreprendre : Plus de mixité dans l'ESS

	ESS	Privé hors ESS	Public
Agriculture	S	29,9%	S
Industrie et construction	35,0%	24,9%	34,6%
Commerce	S	50,4%	S
Hébergement et restauration	S	51,6%	S
Soutien aux entreprises	57,1%	55,9%	40,6%
Activités financières et assurances	61,9%	S	S
Santé humaine	82,3%	79,0%	76,9%
Action sociale	75,8%	90,3%	83,0%
Enseignement	66,6%	59,8%	68,7%
Arts et spectacles	64,7%	45,6%	58,8%
Sports et loisirs	41,6%	S	S
Non classés	S	S	S
Services divers	58,8%	39,9%	60,1%
Ensemble des secteurs d'activité	67,3%	41,4%	67,5%

S=secret statistique



Au global, l'ESS affiche un taux élevé de féminisation des postes salariés à près de 67%, soit 26 points au-dessus du reste de l'économie privée. Cependant, il faut considérer que ce chiffre cache des variations importantes selon les secteurs d'activités, et les secteurs qui représentent une part importante de l'ESS (santé, action sociale ...) sont très féminisés en général.

Or dans ces secteurs très féminisés, l'ESS affiche parfois des taux de féminisation des postes inférieurs au privé lucratif, par exemple dans l'action sociale avec 76% de femmes dans l'ESS contre 90% dans le privé hors ESS, ce qui signifie que l'ESS montre un profil plus équilibré en termes de mixité des salariés dans ce secteur.

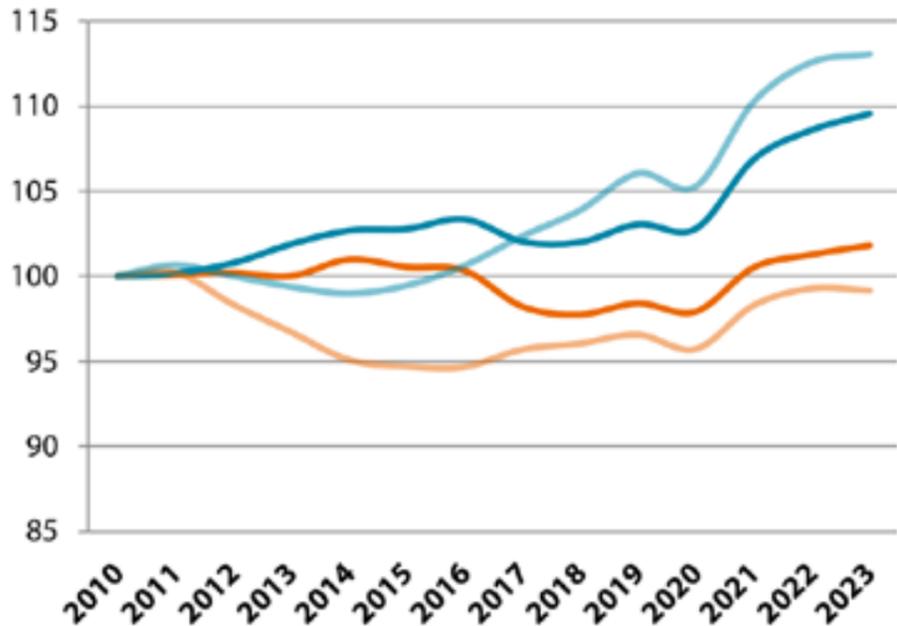
De même, l'ESS affiche des taux de féminisation plus importants que le reste de l'économie privée dans plusieurs secteurs, dont certains traditionnellement peu féminisés: industrie et construction, culture, services divers, etc.

8. Conjoncture de l'ESS en BFC



Évolution annuelle des postes salariés en BFC

Source : Urssaf 2023, traitement CRESS - Indice 100 au 31/12/2010



— BFC - ESS
— France métropolitaine - ESS
— BFC - Privé hors ESS
— France métropolitaine - Privé hors ESS

La Bourgogne-Franche-Comté en situation de décrochage depuis plusieurs années

L'inclusion des apprentis dans les statistiques de l'URSSAF modifie le périmètre sur lequel se basait notre analyse de l'emploi de l'ESS depuis plusieurs années.

Toutefois, il est toujours possible de mesurer l'écart, toujours aussi important, en termes d'évolution entre notre région et le niveau national.

Ainsi, dans l'ESS, au niveau national, la reprise de l'emploi a permis de dépasser de près de 6 points le point haut de 2016. Or cet écart n'est que de 1,5 point en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui illustre la faible dynamique de l'emploi de l'ESS dans notre région au cours des dernières années.

Pour l'année 2023, l'ESS régionale connaît une croissance positive de l'emploi de +0,5%, contre +0,9% au niveau national. La tendance à la reprise après la crise sanitaire semble donc s'essouffler, puisque ces taux de croissance étaient respectivement de +0,7% au niveau régional et +1,6% au niveau national l'année dernière.

En comparant l'évolution l'ESS au reste de l'économie privée, il apparaît qu'au niveau régional, l'ESS fait « mieux » que le privé lucratif, la courbe de l'ESS restant toujours au-dessus de celle du privé lucratif, alors que les courbes se croisent dès 2017 au niveau national, avec une économie privée lucrative globalement plus dynamique que l'ESS.

Cela illustre avant tout les difficultés du privé lucratif en Bourgogne-Franche-Comté, celui-ci restant en dessous (de 1,1 point) de son point haut de 2011.

Depuis plus de 10 ans, la région Bourgogne-Franche-Comté est donc en situation de décrochage par rapport à la dynamique nationale, que ce soit dans l'ESS ou dans le privé hors ESS, où l'écart est encore plus fort.

Une croissance positive de l'emploi dans l'ESS, grâce à l'apprentissage

L'intégration des apprentis dans le périmètre des statistiques de l'Urssaf permet à l'ESS d'afficher une croissance positive de ses emplois en Bourgogne-Franche-Comté en 2022 et en 2023. Pour rappel, dans notre note de conjoncture de l'année dernière, nous écrivions que l'emploi dans l'ESS stagnait au niveau régional en 2022, diminuant de 0,2% sur un an. Avec l'intégration des apprentis, l'évolution de l'emploi de l'ESS en 2022 est désormais positive, à +0,7%.

Et cette légère tendance croissante se maintient en 2023, avec +0,5%, pendant que l'économie privée hors ESS voit ses effectifs diminuer (-0,1%). Ces chiffres globaux plutôt encourageants pour l'ESS régionale ne doivent pas masquer deux phénomènes : d'une part, c'est bien l'apprentissage qui permet à l'ESS d'afficher des taux de croissance positifs. Et d'autre part, les difficultés structurelles en matière d'emploi dans certains secteurs d'activités sont toujours bien présentes.

II. L'ESS dans les territoires



FLORES 2020

1. Chiffres clés par département

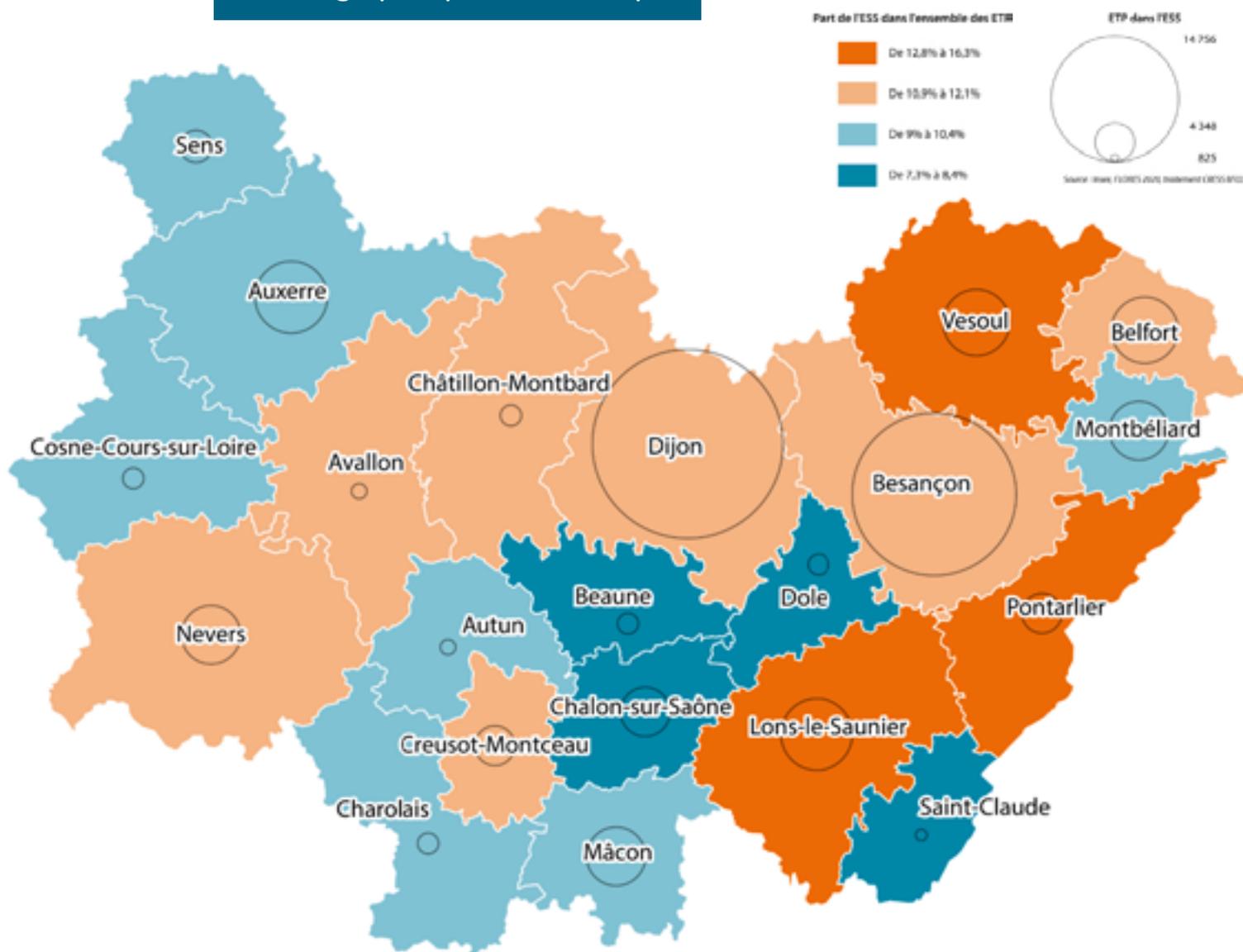
Département	Etablissements employeurs dans l'ESS	Effectifs au 31/12 dans l'ESS	ETP dans l'ESS	Rémunérations brutes (€)	Part de l'ESS dans l'ensemble des effectifs salariés
Côte-d'Or	1 726	24 053	18 269	620 126 463	11,4%
Doubs	1 918	22 796	17 016	553 312 745	12,1%
Jura	920	9 760	7 527	229 259 456	11,6%
Nièvre	723	8 552	6 475	195 154 175	13,9%
Haute-Saône	603	10 419	7 911	247 243 788	16,1%
Saône-et-Loire	1 732	18 501	14 001	441 123 242	10,3%
Yonne	1 020	10 752	8 310	264 412 391	10,2%
Territoire de Belfort	369	5 310	4 052	125 582 935	11,6%



2. Chiffres clés pour les plus grands EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPCI	Etablissements employeurs dans l'ESS	Effectifs au 31/12 dans l'ESS	ETP dans l'ESS	Rémunérations brutes (€)	Part de l'ESS dans l'ensemble des effectifs salariés
Dijon Métropole	1 012	17 115	13 053	467 318 422	12,5%
CU Grand Besançon Métropole	861	11 086	8 500	296 053 517	11,9%
CA Pays de Montbéliard Agglomération	380	5 170	3 793	114 986 292	10,9%
CA Grand Belfort	300	4 341	3 332	102 103 845	11,2%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	310	4 225	3 302	111 821 748	10,7%
CA de Vesoul	217	3 979	2 909	90 314 823	19,1%
CA Le Grand Chalon	350	3 965	3 052	96 063 714	8,0%
CA de Nevers	278	3 839	2 999	97 405 110	12,8%
CA de l'Auxerrois	310	3 799	3 068	106 296 772	10,6%
CU Le Creusot Montceau-les-Mines	230	3 438	2 695	90 470 015	12,5%
CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)	224	3 259	2 500	75 268 915	15,4%
CA du Grand Sénonais	162	2 295	1 782	54 820 986	10,4%
CA Beaune Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	159	1 678	1 343	44 345 863	7,5%
CA du Grand Dole	158	1 641	1 288	41 899 106	7,7%

3. Cartographie par zone d'emploi



L'activité de l'ESS se concentre, d'un point de vue quantitatif, dans les deux principales agglomérations de la région. En revanche, l'ESS pèse plus dans l'activité économique de territoires tournés vers l'économie présente (activités répondant aux besoins des personnes présentes dans un territoire) : capitales

administratives, territoires ruraux ou peu attractifs pour l'économie privée hors ESS. Cela illustre l'importance de la présence d'acteurs de l'ESS dans des territoires où les économies publique et privée hors ESS sont moins présentes.

Définitions et méthodologie

Les **Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS)** sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Le **périmètre statistique de l'ESS** a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'Etat et le Conseil national des CRESS (CNCRES) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique **d'associations, de mutuelles, de coopératives, et de fondations**. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des associations non employeurs.

Les **effectifs salariés issus de l'Insee FLORES 2020** correspondent à tous les postes salariés et plus seulement les postes non annexes. Ce sont des postes qui dépassent un certain seuil en termes de temps de travail et/ou de rémunération. La comparaison n'est donc pas à faire avec les années antérieures. Les emplois peuvent se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, mais aussi en Equivalent Temps Plein (ETP).

La notion **d'établissement de l'ESS** correspond à une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise appartenant au champ statistique de l'ESS. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Une **zone d'emploi** est un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'oeuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Une publication réalisée par :